

Règlement Loterie Stabilo

La Société STABILO International GMBH Etablissement français, dont le siège social est situé 7 rue des Frères Lumières BP 73 67038 STRASBOURG Cedex 2 (ci-après dénommées ensemble "Stabilo"), organise entre le 15/06/2021 et le 15/09/2021 23H59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu tirage au sort avec obligation d'achat intitulé : « Loterie Stabilo » (ci-après dénommé le « Jeu »). Le jeu est supervisé par Qwamplify Activation dont le siège social est situé est situé 14 place Marie-Jeanne Bassot, 92300 LEVALLOIS-PERRET, pour qui s'applique aussi ce Règlement. Le présent Règlement régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement. Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site web du Jeu : www.maloterie-stabilo.fr

ARTICLE 1 – Définitions

Dans le cadre du présent Règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

1. « Participant » : personne remplissant les conditions de l'article 6 et qui participe au Jeu.
2. « Les Sociétés Organisatrices » : Stabilo et Qwamplify Activation.
3. « Jeu » : le présent Jeu intitulé « Loterie Stabilo »
4. « Lot » répartis dans les 31 points de vente Furet du Nord et Decitre: 10 abonnements Bordas, 30 coloparades Pen 68 Stabilo

ARTICLE 2 – Généralités

1. La Participation est ouverte aux résidents de France, majeurs à la date de leur participation.
2. Toute personne directement et professionnellement connectée à la sélection du(des) gagnant(s) de l'Opération est inéligible pour participer à ladite Opération
3. La Politique de Confidentialité et d'Exonération de Responsabilité de Stabilo, qui peut être consultée en ligne à l'adresse <https://www.stabilo.com/fr/confidentialite/> s'applique à l'Opération aussi longtemps qu'il n'est pas autrement et explicitement mentionné dans ces Conditions Générales.
4. Stabilo est autorisé à modifier ces Conditions Générales pendant la durée de l'Opération, sans notification préalable aux participants. La version des Conditions Générales qui était applicable au moment de la participation s'applique au participant.
5. Les modifications par Stabilo de ces Conditions Générales seront publiées sur le site internet de Stabilo à l'adresse <https://www.stabilo.com/fr/confidentialite/>, à laquelle vous pouvez sauvegarder et/ou imprimer une copie des Conditions Générales.

ARTICLE 3 – Jeu « Loterie Stabilo »

Stabilo propose de mettre en jeu et de faire gagner aux participants par tirage au sort à la fin du Jeu et du traitement des participations soit au 28/09/2021 :

1. 10 abonnements Bordas d'une valeur commerciale unitaire de 60 euros TTC
2. 30 coloparades STABILO Pen 68 IJLY d'une valeur commerciale unitaire de 20 euros TTC

Un achat donne lieu à une chance de gagner un des lots mis en jeu dans le cadre du Jeu « Loterie Stabilo ».

ARTICLE 4 – Dates du Jeu

Le Jeu sera visible dans les magasins participants en France métropolitaine (Corse incluse) via une publicité sur lieu de vente ou sur prospectus entre le 15/06/2021 et le 15/09/2021 inclus, soit les dates d'achat éligibles de l'offre, pendant les heures d'ouverture au public.

ARTICLE 5 - Annonce du jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

En magasin : Tracts enseignes, Affiches sur lieu de vente.

Sur internet :

1. Site de participation du Jeu : www.maloterie-stabilo.fr

ARTICLE 6 - Conditions relatives aux participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel des Sociétés Organisatrices, et plus généralement de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du Jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes vivant sous le même toit. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination de la participation et la perte du gain attribué.

Le Jeu « Loterie Stabilo » est exclusivement réservé aux personnes dont la case « Oui, j'ai pris connaissance du Règlement du Jeu et je souhaite participer » sur le formulaire de participation au Jeu est cochée. Cette case donne l'autorisation aux Sociétés Organisatrices de sauvegarder les données des consommateurs pour le présent Jeu.

ARTICLE 7 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit :

- Se rendre dans l'un des points de vente Furet du Nord et Decitre participants à l'offre et acheter au minimum un produit des gammes point 88 et/ou pointMax* entre le 15/06/2021 et le 15/09/2021
- Se rendre sur le site du jeu www.maloterie-stabilo.fr avant le 15/09/2021 23h59.
- Remplir le formulaire d'inscription
- Télécharger la photo de son ticket de caisse ou de sa facture pour valider sa participation au tirage au sort, en entourant la date d'achat, l'enseigne ainsi que la référence du produit éligible à l'offre.

*Liste des produits éligibles à l'offre :

Référence	Désignation	EAN produit
88/6	Pochette x 6 stylos-feutres STABILO point 88	4006381316132
88/8-01	Pochette x 8 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris pastel	4006381493499
8810	Etui chevalet x 10 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris standard	4006381217842

8815	Pochette x 15 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris assortis	4006381438636
F49506	Pochette x 15 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris pastel	4006381495066
8820	Pochette x 20 stylos-feutres STABILO point 88	4006381292405
8830-1	Pochette x 30 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris assortis dont 5 fluo	4006381438674
8840-1	Pochette x 40 stylos-feutres STABILO point 88	4006381506267
8820-021	Zebroi x 20 stylos-feutres STABILO point 88	4006381352222
8820-031	ColorParade x 20 stylos-feutres STABILO point 88 - boîtier rouge/orange	4006381363976
F49658-5	ColorParade x 20 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris assortis dont 10 pastelboîtier mauve	4006381496582
8825-1	Coffret x 25 stylos-feutres STABILO point 88	4006381186544
8830-2	Rollerset x 30 stylos-feutres STABILO point 88 - coloris assortis dont 5 fluo	4006381444057
8850-6	Boîte métal x 50 stylos-feutres STABILO point 88	4006381493475
B-14828-10	Blister x 3 stylos-feutres STABILO point 88 - noir	4006381148283
B-14827-10	Blister x 3 stylos-feutres STABILO point 88 - bleu	4006381148276
B-10213-10	Blister x 3 stylos-feutres STABILO point 88 - noir + bleu + rouge	4006381102131
688/12-1	Pochette x 12 stylos-feutres STABILO point 88 Mini	4006381367219
688/18-1	Pochette x 18 stylos-feutres STABILO point 88 Mini	4006381367233
688/12-07-1	Sachet x 12 stylos-feutres point 88 Mini #mySTABILOdesign	4006381546935
488/4	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - noir + bleu + rouge + vert	4006381503655
F49776	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - noir	4006381497763
488/4-01	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - vert de glace + vert clair + rose + lilas	4006381503662
488/4-02	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - coloris pastel	4006381519694
F52281	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax Edition Nature - nuances OCEAN	4006381522816
F54481	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax Edition Nature - nuances VOLCAN	4006381544818
F54482	Pochette x 4 stylos-feutres STABILO pointMax Edition Nature - nuances FORET	4006381544825
488/8-01	Pochette x 8 stylos-feutres STABILO pointMax	4006381506328
488/12-01	Pochette x 12 stylos-feutres STABILO pointMax	4006381503679
488/15-01	Pochette x 15 stylos-feutres STABILO pointMax	4006381503686
488/24-01	Pochette x 24 stylos-feutres STABILO pointMax	4006381503693
B-50634-10	Blister x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - noir + bleu + rouge + vert	4006381506342
B-51971-10	Blister x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - noir	4006381519717
B-51973-10	Blister x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - bleu	4006381519731
F52283	Blister x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - Edition Nature coloris panachés (4 Ocean + 4 Volcan + 2 Forêt)	4006381522830
F52287	Blister x 4 stylos-feutres STABILO pointMax - coloris fun	4006381522878
8820-41	Trousse en papier-tissu x 20 STABILO point 88	4006381567107
F52282	Trousse x 14 STABILO pointMax "10 + 4 PASTEL"	4006381522823
488/4	Pochette 4 STABILO pointMax (noir/bleu/rouge/vert)	4006381503655
488/15-01	Pochette x 15 STABILO pointMax	4006381503686
F52156	10 STABILO point 88 "FORMAT SPECIAL" - assortis	4006381521567
F44014	15 STABILO point 88 "FORMAT SPECIAL" dont 5 pastel	4006381440141
F49776	4 stylos-feutres STABILO pointMax - noir	4006381497763
88/8-05	Etui carton x 8 stylos-feutres STABILO point 88 - nouvelles couleurs	4006381574808

8820-031-05	Colorparade x 20 STABILO point 88 boîtier gris/orange	4006381 55250 9
F49783	Pochette x 30 STABILO point 88 - coloris assortis dont 6 pastel	4006381497831
8815	Pochette x 15 STABILO point 88 - coloris assortis	4006381438636
F52266	Zebrui x 20 STABILO point 88 - Edition COLORAMA - coloris panachés (2 vintage + 3 soft + 2 intense + 3 flashy)	4006381522663

***Liste des points de vente DECITRE et furet du Nord participants**

FURET	FURET AEROVILLE	Centre Commercial Aéroville Rue des Buissons - Lieu dit Hatimont	93290	TREMBLAY EN France
FURET	FURET ARCUEIL	Centre commercial Vache Noire Place de la vache noire - RN 20	94110	ARCUEIL
FURET	FURET ARRAS	19, rue Gambetta	62000	ARRAS
FURET	FURET BEAUVAIS	Centre commercial Jeu de Paume 4, bd Saint André	60000	BEAUVAIS
FURET	FURET BETHUNE	Place Clémenceau -	62400	BETHUNE
FURET	FURET CAMBRAI	22 et 24, Mail St Martin	59400	CAMBRAI
FURET	FURET CARRE SENART	3, allée du Prémabule	77127	LIEUSAIN
FURET	FURET COQUELLES	Cité Europe -1001, bld Kent	62231	COQUELLES
FURET	FURET DOUAI	28, rue de la Madeleine	59500	DOUAI
FURET	FURET DUNKERQUE	Centre cal Pôle Marine 24, ruelles fusiliers marins -	59140	DUNKERQUE
FURET	FURET ENGLOS	Centre Commercial Englos les Géants -	59320	SEQUEDIN
FURET	FURET LENS	15, bld Basly	62300	LENS
FURET	FURET LILLE	15, place du Gal de Gaulle	59000	LILLE CEDEX
FURET	FURET LOUVROIL	Centre commercial Aushopping Val de Sambre 121 rue de l'espérance	59720	Louvroil
FURET	FURET ROUBAIX	25, Grand Rue - Espace Gd Rue BP 30621-	59061	ROUBAIX Cédex 1
FURET	FURET ST QUENTIN	CCAL SQY OUEST 1 Av. de la Source de la Bièvre	78180	Montigny-le- Bretonneux
FURET	FURET VALENCIENNES	21, rue du Quesnoy -	59300	VALENCIENNES
FURET	FURET V.2	18 bis, rue de Valmy- BP 183 -	59650	VILLENEUVE D'ASCQ
DECITRE	DECITRE LYON BELLECOUR	29 Place Bellecour -	69002	LYON
DECITRE	DECITRE LYON CONFLUENCE	Centre Commercial - 112 Cours Charlemagne -	69002	LYON
DECITRE	DECITRE LYON PART DIEU	Centre Commercial -	69003	LYON PART DIEU
DECITRE	DECITRE SAINT PRIEST	Place Charles-Ottina -	69800	SAINT PRIEST
DECITRE	DECITRE ECULLY	Centre Commercial Grand Ouest -	69130	ECULLY

DECITRE	DECITRE ANNEMASSE	3 Allée Simone Signoret -	74100	ANNEMASSE
DECITRE	DECITRE ANNECY	19 Rue Sommeiller -	74000	ANNECY
DECITRE	DECITRE GRENOBLE	9-11 Grane Rue -	38000	GRENOBLE
DECITRE	DECITRE CHAMBERY	75 Rue Sommeiller -	73000	CHAMBERY
DECITRE	DECITRE LEVALLOIS PERRET	31 rue d'Alsace -	92300	LEVALLOIS PERRET
DECITRE	DECITRE CRECHES SUR SAONE	Centre Commercial Carrefour Les Bouchardes - D906 -	71680	CRECHES SUR SAONE

L'ensemble des modalités de participation au Jeu sont énoncées dans le Règlement du Jeu.

Toute participation incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent Règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain, ni dédommagement.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant concerné.

ARTICLE 8 – Dotations mise en jeu

1. 10 abonnements Bordas d'une valeur commerciale unitaire de 60 euros TTC
2. 30 coloparades STABILO Pen 68 IJLY d'une valeur commerciale unitaire de 20 euros TTC

Les 40 (quarante) lots seront envoyés à l'adresse donnée au moment de l'inscription au Jeu, dans un délai de 5 à 6 (cinq à six) semaines après le tirage au sort.

Le gain est personnel. Il ne peut pas être retourné, remboursé ou échangé.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'offrir un gain alternatif, à un prix égal ou plus élevé que la valeur du gain initial, dans l'éventualité d'indisponibilité indépendant de leur volonté.

Les gains seront délivrés uniquement à une adresse française (Corse incluse).

Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé aux Sociétés Organisatrices. Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne fourniront aucune prestation de garantie ou d'assistance, le gain consistant uniquement en la remise de la dotation prévue pour le Jeu. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par les Sociétés Organisatrices. Les éventuelles réclamations auprès des Sociétés Organisatrices concernant la mise à disposition de la dotation ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalent financier.

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contrevalet en numéraire.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de circonstances imprévues. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 – Responsabilité

La responsabilité de « Les Sociétés Organisatrices » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« Les Sociétés Organisatrices » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« Les Sociétés Organisatrices », ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « Les Sociétés Organisatrices », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Tous droits de propriété intellectuelle, incluant, sans limitation, les droits d'auteur, sont la propriété seule et exclusive de Stabilo et seront dévolus à Stabilo.

Pour être exhaustif, Stabilo ou son sous-licencié est autorisé à réduire, modifier ou supprimer l'un des Documents à sa seule discrétion sans notification (préalable) et/ou consentement de votre part.

En participant au Jeu, vous donnez le droit à Stabilo d'utiliser votre nom et/ou les Documents relatifs.

Créer des hyperliens vers le Jeu est autorisé, pour autant que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Un hyperlien peut seulement être utilisé pour emmener vers la page d'accueil du Jeu ;
2. Les publicités, notifications de droits d'auteur et autres notifications sur la page d'accueil du Jeu ne doivent pas être cachées ;
3. Suggérer ou mentionner que Stabilo sponsorise ou soutien votre site internet n'est pas autorisé ;
4. Les hyperliens doivent être rapidement retirés si Stabilo le demande.

Merci également de vérifier les conditions applicables par votre fournisseur de site internet.

ARTICLE 11 – Droits de Stabilo

Stabilo se réserve le droit de disqualifier toute participation qui n'aurait pas été effectuée conformément au Règlement ou à toute obligation légale applicable, sans notification préalable et à sa seule discrétion, sans pouvoir être tenue responsable de tous dommages possibles. La décision de Stabilo sera définitive et opposable en tous points, et ne pourra faire l'objet de correspondance à ce sujet.

Stabilo se réserve le droit d'annuler, suspendre ou amender le Jeu sans notification préalable et à sa seule discrétion, lorsqu'il devient nécessaire d'agir ainsi, sans pouvoir être tenue responsable de tous dommages possibles, dans la mesure autorisée par la loi applicable.

La participation au Jeu et toute documentation associée peuvent être utilisées pour un usage interne et personnel, sans autorisation préalable de Stabilo.

Est interdite la modification non autorisée des applications logicielles utilisée par le Jeu, sans l'accord préalable de Stabilo ('piratage'). Stabilo vous tiendra responsable de tout dommage que Stabilo subirait à ce titre.

Le Jeu ne peut être utilisée pour :

1. Exprimer des opinions politiques, religieuses, violentes, sexuelles ou racistes, qui seraient illégales ou contraires aux bonnes mœurs ;
2. Blessier, taquiner, discriminer ou faire toute allusion sexuelle ;
3. Placer un logiciel nuisible (tel que virus ou vers informatiques) sur les logiciels de Stabilo ;
4. Porter atteinte à la réputation de Stabilo ;
5. Porter atteinte aux droits (de propriété intellectuelle) de tiers.

ARTICLE 12 – Traitement des données à caractère personnel et CNIL

Les participants sont informés que l'Organisateur est susceptible de recueillir des données personnelles les concernant. Ces informations nominatives sont destinées à l'Organisateur aux seules fins d'une bonne gestion du déroulement du Jeu.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains, ainsi qu'à des fins commerciales le cas échéant.

Les Participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, et de radiation des données les concernant sur simple demande à dpo@qwamplify.com, responsable des traitements conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Les Participants disposent également d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès.

Les Participants qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Stabilo peut collecter et traiter des données personnelles aux fins suivantes :

1. Pour réaliser les obligations découlant de tous contrats conclus entre vous et Stabilo ;
2. Pour réaliser toutes autres obligations (légales) ;
3. Pour vous fournir les informations, produits et services que vous demandez à Stabilo ou dont Stabilo pense qu'ils pourraient vous intéresser, pour autant que vous avez explicitement consenti à être contacté à cet effet, notamment pour les besoins du Jeu, ou tous autres jeux de hasard promotionnels ou toutes offres spéciales ;
4. Pour remettre le lot disponible au gagnant.
5. Pour réaliser des études concernant nos produits et services.

Stabilo prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre la perte, le dommage ou le traitement illicite ou non autorisé.

Vous disposez du droit de formellement demander à Stabilo les informations que Stabilo détient sur vous. En outre, vous avez le droit de demander à Stabilo de modifier ou d'effacer vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, en contactant le service client de Stabilo (voir Article 12 pour les coordonnées).

Les données personnelles et informatiques peuvent être reliées à un ordinateur ou à une adresse IP (Protocole Internet), de façon à faciliter votre demande d'informations auprès de Stabilo, ou pour participer aux jeux de hasard promotionnels à venir. Seules les données informatiques qui ne sont pas des données personnelles, peuvent être utilisées pour adapter les jeux de hasard promotionnels à vos préférences.

ARTICLE 13 – Force majeure

Les « Sociétés Organisatrices » ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles sont amenées à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de la SAS AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil, Huissier de Justice dépositaire du Règlement, et sera mis en ligne sur le site et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de Règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 14 du présent.

ARTICLE 14 – Dépôt et consultation du Règlement du Jeu

Le Règlement du Jeu « Loterie Stabilo » est déposé auprès de la SAS AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier et mis en ligne sur le site de STABILO à l'adresse <https://www.stabilo.com/fr/ma-loterie-stabilo>.

ARTICLE 15 – Acceptation du Règlement du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent Règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du Jeu, devra être transmise aux Sociétés Organisatrices, au plus tard dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de clôture du Jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi). Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les Sociétés Organisatrices ou l'huissier dépositaire du présent Règlement, dans le respect du droit en vigueur. Aucune contestation ou réclamation relative à ce Jeu ne sera prise en considération passé le délai indiqué ci-avant.

ARTICLE 16 – Dépôt de cookies

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet du Jeu. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur les sites permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Le consommateur autorise par défaut Qwamplify Activation à déposer et stocker des Cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur les sites. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

ARTICLE 17 – Loi applicable

Le jeu et le présent Règlement sont soumis aux dispositions du droit français.

Tous les litiges auxquels le présent Règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

ARTICLE 18 – Divers

Si et dans la mesure où l'une des stipulations de ce Règlement n'est pas légalement valable ou est déclarée nulle ou inapplicable par tout tribunal, les autres stipulations de ce Règlement n'en seront pas affectées.

Ce Règlement est régi par la loi française.

Tous litiges découlant de ce Règlement et/ou ce Règlement lui-même seront de la compétence exclusive des tribunaux français.

